**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L’ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D’ENSEIGNEMENT**

**ELEMENTS DE LEGISLATION**

**APPLIQUEE AU COMMERCE**

**ENSEIGNEMENT supérieur DE TYPE COURT**

Domaine : Sciences juridiques

|  |
| --- |
| **CODE :** **713304U32D2** |
| **CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 703** |
| **DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX** |

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 1er septembre 2021,**

**sur avis conforme du Conseil général**

|  |
| --- |
| ELEMENTS DE LEGISLATION APPLIQUEE AU COMMERCE**enseignement superieur** **de type court** |

1. **FINALITES DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**
	1. **Finalités générales**

Conformément à l’article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d’enseignement doit :

* concourir à l’épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
* répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l’enseignement et d’une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**1.2. Finalités particulières**

# L’unité d’enseignement vise à permettre à l’étudiant :

* de s’approprier des connaissances générales en droit civil, économique ;
* d’analyser et de résoudre des problèmes juridiques simples en matière de contrats civils et commerciaux ;
* d’appliquer la législation spécifique en matière de pratiques de commerce ;
* de développer des attitudes en matière de savoir-être : respect de ses devoirs, défense de ses droits ;
* d’actualiser et de vérifier ses connaissances par la consultation et le tri d’informations juridiques.
1. **CAPACITES PREALABLES REQUISES**
	1. **Capacités**
* résumer les idées essentielles d’un texte d’intérêt général et les critiquer ;
* produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement,... (des documents d’information pouvant être mis à sa disposition).
	1. **Titre pouvant en tenir lieu**

C.E.S.S.

1. **ACQUIS D’APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite,** l’étudiant sera capable**,**

*face à des problèmes juridiques simples concernant les contrats civils et commerciaux, les pratiques du commerce,*

*en disposant de la documentation ad hoc,*

* d’identifier les cadres juridiques concernés ;
* de les résoudre par l’application des notions de droit qui régissent ces situations ;
* de structurer et de justifier la démarche juridique mise en œuvre.

**Pour la détermination du degré de maîtrise,** il sera tenu compte des critères suivants :

* niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
* niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
* niveau d’intégration : la capacité à s’approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
* niveau d’autonomie : la capacité de faire preuve d’initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.
1. **PROGRAMME**

L’étudiant sera capable :

*face à des situations courantes issues de la vie professionnelle caractérisées par des problèmes juridiques simples relatifs aux activités commerciales, en disposant de la documentation ad hoc*,

* 1. **Eléments de droit civil**
* de décrire et d’expliciter des notions essentielles du droit en général :
* sens du mot « droit »,
* fondement des sources du droit,
* compétences des tribunaux,
* caractéristiques formelles des personnes physiques et morales,
* théorie générale des contrats : classification, conditions de validité, extinction ;
* d’identifier les parties en présence, les éléments essentiels et les obligations de chacun des cocontractants des contrats de vente et de prêt ;
* d’appliquer les principes relatifs aux conditions de validité des contrats et à leurs effets ;
	1. **Notions de droit économique**
* d’identifier l’organisation et le rôle de la banque carrefour des entreprises et des guichets d’entreprises, ainsi que les démarches légales relatives à la création d’une entreprise ;
* d’analyser et d’appliquer les règles relatives aux conditions d’installation (implantations commerciales, …) ;
* d’identifier les parties en présence, les éléments essentiels et les obligations de chacun des cocontractants des contrats de vente, de commission, de franchising, de factoring, ... ;
* d’appliquer la législation en matière de pratiques de commerce (pratiques interdites ou réglementées, y compris dans l’e-commerce) et d’affichage des prix ;
* d’évaluer l’impact des associations consuméristes sur les relations de l’entreprise avec ses clients ;
* d’acquérir les notions essentielles relatives aux procédures de faillite et de concordat ;
* de se constituer une documentation actualisée utilisable dans la vie professionnelle ;
	1. **Sensibilisation à la législation du travail**
* de décrire et d’expliciter des notions essentielles relevant du droit du travail telles que :
* le règlement du travail, la protection de la rémunération, le repos dominical, les jours fériés, l’égalité entre les hommes et les femmes,
* les systèmes et les organisations de défense des droits sociaux de différentes catégories de travailleurs,
* le rôle du conseil d’entreprise, de la délégation syndicale et du comité pour la protection et la prévention au travail,
* l’importance des conventions collectives du travail dans le droit social ;
* de se constituer une documentation actualisée utilisable dans la vie professionnelle.
1. **CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L’expert devra justifier de compétences particulières issues d’une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

1. **CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

1. **HORAIRE MINIMUM DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| * 1. **Dénomination du cours**
 | Classement | Code U | Nombre de périodes |
| Eléments de droit civil | CT | B | 20 |
| Notions de droit économique  | CT | B | 20 |
| Sensibilisation à la législation du travail  | CT | B | 8 |
| * 1. **Part d’autonomie**
 | P | 12 |
| Total des périodes |  | 60 |
| Nbre d’ECTS |  | 5 |